



RÈGLEMENT DU STAGE DE DANSE 2026

1. INSCRIPTIONS

L'inscription au stage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le dossier d'inscription doit être complet pour être validé. Il comprend les documents suivants :

- Formulaire d'inscription en ligne rempli par le représentant légal ou le stagiaire majeur, incluant l'autorisation pour les soins de première urgence.
- Attestation de responsabilité civile couvrant la période du stage.
- Deux photos d'identité.
- Autorisation de droit à l'image, signée par le stagiaire majeur ou son représentant légal pour les mineurs. Cette autorisation permet la captation et la diffusion de photos et vidéos prises dans le cadre du stage, à des fins de communication du Petit Conservatoire de Danse.
- Règlement intégral du stage, incluant l'hébergement et les repas si applicables.

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée et validées uniquement à réception du dossier complet et du paiement total.

2. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- Possibilité de paiement en trois fois par chèque pour toute inscription validée avant le 30 avril 2026.
- Un tarif préférentiel est accordé aux élèves du Petit Conservatoire de Danse de Gaillard.
- Le règlement total du stage doit être effectué avant le 30 juin 2026.

3. ASSURANCE ET APTITUDE

- Une attestation d'assurance responsabilité civile doit être fournie par chaque stagiaire ou son représentant légal.
- Les participants (ou leurs représentants) attestent de leur aptitude à pratiquer la danse et certifient qu'aucune contre-indication médicale ne s'y oppose.

4. CONDITIONS D'ANNULATION

- Toute annulation sans justificatif médical ou motif impérieux entraînera la retenue de 15 % du montant total du stage.

5. RÈGLES DE VIE

5.1. Repas

- La prise des repas est strictement interdite dans les salles de danse. Elle doit se faire exclusivement dans les espaces prévus à cet effet (foyer ou atrium).

5.2. Effets personnels

- Chaque stagiaire est responsable de ses affaires personnelles.
- Il est vivement déconseillé d'apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes.
- L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des effets personnels.

5.3. Respect des locaux et du personnel

- Les locaux doivent être maintenus propres et en bon état.
- Le travail du personnel d'entretien doit être respecté.

6. COURS ET DISCIPLINE

- L'emploi du temps des cours est susceptible de modifications. En cas d'effectif insuffisant, un cours pourra être annulé ou remplacé.
- Les professeurs se réservent le droit de réorienter un stagiaire vers un autre niveau si nécessaire.
- L'accès aux salles de danse est strictement réservé aux stagiaires et professeurs. Les parents et accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours, sauf autorisation spéciale.
- Les téléphones portables sont interdits pendant les cours et l'enregistrement vidéo n'est pas autorisé.

7. SÉCURITÉ

- Les issues de secours doivent rester dégagées en permanence.
- Il est interdit d'introduire des personnes extérieures dans l'enceinte du stage sans autorisation préalable.

8. CONTACTS

Téléphone : +33 (0)6 88 38 41 61

E-mail : petitconservatoire@hotmail.fr

Site web : www.petitconservatoire.fr

Siret : 450 348 925 00014 - Code APE 9001Z - siège : Espace L.Simon 74240 Gaillard TEL: 06 88 38 41 61